

La CARC fête 75 années au service de ses adhérents et du territoire

« CE SONT LES HOMMES QUI FONT LES STRUCTURES ET LES DÉVELOPPENT »

Covid-19 oblige, c'est à huis clos que s'est tenue, le 3 décembre 2020, l'assemblée générale de la Coopérative agricole de la région de Cognac (CARC). Les résultats de l'exercice 2019-2020 (du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020) sont bons et les perspectives d'avenir prometteuses. Si la CARC fête cette année ses 75 ans, elle reste néanmoins tournée vers l'avenir avec un service toujours orienté vers les besoins des professionnels et des projets innovants engagés dans la voie de la durabilité. Rencontrés le 17 décembre 2020, Jean-Michel Audouit et Estelle Luini, respectivement directeur et présidente de la CARC, reviennent sur ces résultats, sur l'actualité du monde agricole et, en son sein, de leur coopérative.



Jean-Michel Audouit et Estelle Luini, respectivement directeur et présidente de la CARC.

« Le Paysan Vigneron » – Pourriez-vous nous représenter la CARC en quelques mots ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – La CARC, c'est aujourd'hui 450 adhérents, dont 250 actifs, et 20 salariés. Si notre rayon d'action est aujourd'hui d'environ 30 km autour de Cognac, nous avons la possibilité d'intervenir à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'appellation Cognac. Nous avons 4 sites d'approvisionnements (Châteaubernard, Rouillac, Genté et Juillac-le-Coq, ce dernier étant notre site historique) et 2 sites servant à la fois à la collecte de nos céréales et à l'entre-

posage de nos engrais (Genté et Salignac-sur-Charente). Notre activité se structure autour de deux grands pôles d'activité : l'approvisionnement et la collecte. Pour nous soutenir sur la partie approvisionnement, nous sommes membre de l'Union des coopératives agricoles (UDCA) qui regroupe aujourd'hui 17 coopératives¹ de Charente, Charente-Maritime, Dordogne et Vienne, pour l'achat groupé d'engrais, de

semences, de produits phytosanitaires et d'équipements pour la vigne. Sur la partie collecte, nous nous positionnons sur des marchés de niche, plus porteurs et valorisant les certifications environnementales comme la HVE. C'est ce qui constitue une des forces de notre structure, lui permettant aujourd'hui d'étendre ses marchés. De même, la taille de notre entreprise nous permet d'être agile et d'innover. Cela est absolument nécessaire à notre développement. A l'heure où nous fêtons notre 75^e anniversaire, nous pourrions citer de nombreux exemples : la longue gamme proposée par notre activité CARC Equipements était unique au moment de sa mise en place, de même nous avons senti, il y a dix ans, la nécessité de s'engager dans l'accompagnement de pratiques viticoles durables, et avons adapté notre organisation en ce sens. Nos projets pour l'avenir (à lire dans cet entretien) s'inscriront toujours dans cette dynamique.

Une nouvelle identité visuelle pour la CARC



« Plus actuelle, plus moderne et tournée vers l'avenir », l'identité visuelle de la CARC fait peau neuve cette année. Cette nouvelle charte graphique s'accompagne d'une modification du nom de la marque Ecovigne qui devient CARC Equipements. La marque Ecovigne, qui n'appartenait pas à la CARC et qui était exploitée dans d'autres régions françaises, est aujourd'hui abandonnée avec la création de la CARC Equipements. Elle poursuivra son offre de service aux viticulteurs mise en place depuis 15 années en leur proposant, toujours sur le site de Châteaubernard, une longue gamme de produits (vigne, chai de vinification, distillerie, chai de stockage, mise en bouteille).

« Le Paysan Vigneron » – Le contexte de la Covid-19 a-t-il eu un impact sur l'activité de la coopérative ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – Notre chiffre n'a pas été impacté par la crise sanitaire et les résultats sont bons, avec un chiffre d'affaires de 14,8 millions d'euros, stable, par rapport à 2018-2019 (10 millions d'euros pour l'activité approvisionnement et 4,8 millions d'euros pour l'activité collecte). Malgré le contexte de la Covid-19, nos équipes ont su s'adapter et garder le lien avec nos adhérents et nos clients, pour maintenir un bon niveau de service. Ce sont les hommes qui font le succès de notre structure.

« Le Paysan Vigneron » – Comment se porte aujourd'hui le marché des céréales ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – Notre positionnement sur des marchés de niche, qualitatifs, nous permet d'avoir des résultats satisfaisants (4 792 924 € de chiffre d'affaires pour l'activité collecte sur 2019-2020, avec 25 319 tonnes de céréales collectées). Si les contraintes liées aux itinéraires techniques (technicité et expérience des agriculteurs), aux cahiers des charges et à la traçabilité de ces productions plus respectueuses de l'environnement sont à considérer, la valorisation de ces cultures spécialisées est aussi meilleure car elles répondent aux attentes des acheteurs sur le marché. C'est dans cette continuité que nous avons collecté des blés certifiés Agri Confiance en 2020 et que sortirons nos premiers blés Label rouge l'an prochain. Quant à nos acheteurs, ils sont essentiellement situés sur les marchés français et européen. Les producteurs européens ont également actuellement des acheteurs sur le marché chinois, probablement du fait de la reconstitution des cheptels de porcs qu'il faut nourrir (NDLR : la Chine traverse une épidémie de peste porcine africaine depuis deux ans, avec plus de 200 millions de cochons décimés), auquel s'ajoute un climat géopolitique complexe avec l'Australie (NDLR : tendues depuis 2016, les relations diplomatiques et commerciales entre ces deux pays se sont encore dégradées début 2020, alors que l'Australie était le premier Etat à demander une enquête indépendante pour déterminer les origines de la pandémie de la Covid-19). Nous constatons malgré tout une baisse des prix d'achat sur laquelle nous n'avons pas de prise. C'est aujourd'hui la Russie qui fixe le cours du blé. Avec une production de 85 millions de tonnes de céréales, dans un contexte où la France en produit moins de la moitié, nous ne pesons pas très lourd. Et cet écart va encore se creuser à l'avenir. Nous sommes en train de perdre notre souveraineté alimentaire, alors qu'il n'y a pas si longtemps l'agriculture constituait un fleuron pour la France à l'échelle mondiale. Nos agriculteurs craignent aujourd'hui de

Les bons résultats de l'exercice 2019-2020 de la CARC

- **Un chiffre d'affaires total de 14 807 243 €, stable par rapport à 2018-2019.**
- **10 014 319 € de chiffre d'affaires pour l'activité approvisionnement, soit + 1,22 % par rapport à 2018-2019 :**
 - **4 082 000 €** de chiffre d'affaires pour la CARC Equipements, soit + 13 % par rapport à 2018-2019 :
 - de bons résultats liés à l'activité palissage représentant 73 % du chiffre d'affaires ;
 - une forte croissance des ventes de piquets, marquants, tuteurs, mais aussi des fils et accessoires de palissage, boostée par l'activité Cognac (plantations nouvelles et renouvellement du vignoble) et non impactée par la crise sanitaire.
 - **5 932 000 €** de chiffre d'affaires pour les engrais, semences, produits phytosanitaires et l'activité environnement :
 - un développement de la part de marché des engrais organiques (+ 7 %) ;
 - une baisse des ventes de produits phytosanitaires, essentiellement liée à la baisse des surfaces exploitées pour les céréales et donc à un marché fongicides moins important ;
 - une activité toujours soutenue sur la partie environnement, avec l'accompagnement des opérateurs vers la Certification environnementale Cognac et HVE (plus de 300 k€ de chiffre d'affaires).
- **4 793 000 € de chiffre d'affaires pour l'activité collecte, en légère diminution par rapport à 2018-2019 :**
 - 25 319 tonnes de céréales collectées, + 12 % par rapport à 2018-2019 ;
 - des prix d'achat en baisse.
- Un résultat net en hausse de 20 % de 247 443 €.
- Des investissements dans la production d'électricité verte (panneaux photovoltaïques) pour diversifier les activités de la coopérative et consolider ses résultats financiers.
- Une nouvelle identité visuelle pour la CARC et un changement de nom pour la marque Ecovigne qui devient CARC Equipements.

se voir réserver le même sort que celui de l'industrie française. Notre positionnement sur des filières certifiées et labellisées est ainsi d'autant plus important, même s'il est malgré tout difficile à valoriser en termes de prix, sur un marché mondial auquel tous ne se voient pas opposer les mêmes contraintes environnementales.

« Le Paysan Vigneron » – Quel est le ressenti des adhérents de la CARC sur l'évolution du contexte environnemental ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – L'esprit de la loi est clair : nous devons diminuer nos usages de produits phytosanitaires et par tous les moyens. Les agriculteurs sont aujourd'hui ceux qui produisent le plus d'efforts. Par choix, par conviction, mais aussi parce que la réglementation et la société l'exigent. Pour autant, quel citoyen serait en mesure de modifier, du jour au lendemain, 30 % de ses habitudes de vie ? Le monde agricole prend aujourd'hui un virage, avec de belles évolutions qu'il faut encourager. Les itinéraires déployés, les équipements achetés le permettent. Cela est d'autant plus vrai dans notre région grâce à la bonne santé économique du Cognac. Il y a une grande hétérogénéité de situations, liée à la taille, à l'avancement et aux objectifs fixés au

sein de chaque exploitation. La mise aux normes des exploitations est dans ce cadre un vrai enjeu. La question du maintien des rendements l'est aussi. Il faut laisser du temps à chacun. La CARC est très engagée dans l'accompagnement vers la mise en place de bonnes pratiques environnementales auprès de ses adhérents. Elle est d'ailleurs, dans ce cadre, habilitée par le BNIC pour aider les viticulteurs à obtenir la Certification environnementale Cognac et HVE.

« Le Paysan Vigneron » – Quel est votre regard sur les produits de biocontrôle ? L'offre existante permet-elle de répondre à une pression parasitaire importante sur le vignoble ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – Il y a des choses intéressantes qu'il faut explorer, mais nous n'avons pas encore beaucoup de recul. Cela apportera un plus à nos productions. Par exemple, le Sokalciarbo montre des résultats intéressants sur les cicadelles vertes tout en permettant d'éviter les brûlures du soleil. Les produits de biocontrôle sont de bons compléments, mais qui ne peuvent pas aujourd'hui remplacer certains produits que nous utilisons. Si le folpel venait à disparaître, nous serions face à de véritables

impasses techniques. C'est la dernière molécule de contact que nous avons à notre disposition. Nous aurions alors des schémas de production avec des rendements d'une grande variabilité d'une année sur l'autre, en fonction de la pression parasitaire. Il faut par ailleurs avoir conscience que la réduction de la liste des produits que nous sommes aujourd'hui autorisés à utiliser conduira, à terme, à renforcer les problématiques de résistance des maladies aux molécules surutilisées. La piste des cépages résistants nous permettra de trouver des solutions pour le mildiou et l'oïdium, mais nous n'avons pas, aujourd'hui, d'alternative non chimique pour le traitement du black rot.

« Le Paysan Vigneron » – Quelle est votre vision de la mesure gouvernementale de séparation du conseil et de la vente adoptée dans la loi Egalim et en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – Les coopératives avaient demandé un report de la mesure, qui se justifiait pleinement dans le contexte sanitaire actuel. Nous n'avons malheureusement pas été entendus. Pour rappel, cette mesure a été adoptée dans le cadre de la loi Egalim de 2018, dans un objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture. Elle fait suite à l'échec des plans Ecophyto², dans un contexte où la réduction des intrants est devenue un objectif électoral. Nous avons donc dû choisir entre la vente de produits phytosanitaires et le conseil (NDLR : 60 % des produits phytosanitaires étaient jusque-là vendus par les coopératives), et nous avons choisi la commercialisation. Là où notre rôle était de donner des conseils d'adaptation des doses au moment de la vente, nous devons désormais uniquement donner les caractéristiques des produits. Le conseil devra se faire ailleurs (NDLR : le conseil sera désormais délivré par des organismes agréés par le SRAL). Si on regarde ce qui se passe au Royaume-Uni, où la mesure est en place, il n'y a pas eu de baisse constatée de l'utilisation des produits phytosanitaires. De plus, cette mesure aura un coût pour l'opérateur. En effet, ce dernier devra souscrire à un « conseil stratégique phytosanitaire » (voir article pages 28-29) en deux temps, avec un diagnostic puis un contrôle du déploiement du plan d'action préétabli (NDLR : le coût du diagnostic est évalué entre 500 et 1 000 euros par an et par exploitant par le ministère de l'Agriculture). Seules les exploitations en agriculture biologique ou ayant atteint le niveau 3 de la certification HVE seront exemptées de la souscription à ce conseil. Il y a là un levier supplémentaire pour le développement de la Certification environnementale Cognac et HVE sur notre territoire.

NETTOYAGE / DETARTRAGE
eau chaude ou chimique

- Cuves / Matériel viticole / Distillerie
- Recyclage des effluents
- Certificats de traçabilité, conformité HACCP

16370 CHERVES RICHEMONT @ent.cresson@outlook.fr

06 61 62 62 73

« Le Paysan Vigneron » – La CARC lançait en 2019 une expérimentation sur des filets paragrêles. Quel retour d'expérience en faites-vous aujourd'hui ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – Les résultats sont encourageants. Descendus au moment du débourrement, ils permettent un palissage naturel de la vigne qui poursuit son cycle végétatif jusqu'au moment où nous remontons les filets, avant les vendanges. Le temps économisé sur le relevage est alors employé pour rehausser les filets, avant la récolte, pour ne pas gêner le travail de la machine à vendanger. Nous n'avons pas constaté de difficultés pratiques au moment des traitements ou du travail du sol. Nous avons même remarqué un effet positif sur les maladies du bois, les filets empêchant le passage de certains insectes (NDLR : le coût de l'équipement est de 8 000 à 8 500 € à l'hectare, auxquels il faut ajouter un temps de pose de 70 à 80 heures).

« Le Paysan Vigneron » – Quels sont les projets de la CARC pour 2021 ?

Jean-Michel Audouit et Estelle Luini – La coopérative va construire deux nouveaux bâtiments sur son site rouillacais en 2021. Le premier sera dédié à l'entreposage des engrais et des céréales, le second au stockage des piquets et des marquants qui constituent un levier fort de développement pour la CARC Equipements, qui ne dispose pas d'espaces de stockage suffisants sur le site de Châteaubernard. La livraison des bâtiments est attendue pour juin 2021.

« Notre objectif pour 2021 sera de diversifier nos activités et consolider nos résultats financiers. »

Au-delà, notre principal défi pour 2021 sera surtout d'investir dans la production d'électricité verte (panneaux photovoltaïques) pour diversifier nos activités et consolider nos résultats financiers. Notre volonté est d'être acteur de la vague verte qui s'intensifie aujourd'hui. Si l'Etat a, notamment dans le cadre de la COP 21, en 2015, donné de grandes orientations pour limiter le réchauffement climatique, ce sont aujourd'hui les entreprises qui incarnent et portent le changement. La question de la gestion des ressources énergétiques, mais aussi de l'eau, sont aujourd'hui centrales et le seront davantage demain, et encore plus en agriculture. L'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures de nos nouveaux bâtiments rouillacais et de la CARC Equipements, mais aussi la mise en place d'ombrières sur l'ensemble de l'aire de stationnement de Châteaubernard nous permettent de conforter notre engagement dans le développement durable. Ce projet sera conduit, pour notre compte, par la société LM Soleil et M. Aurélien Las-soudière, en qui nous avons toute confiance. La production totale d'électricité, estimée à 700 kilowatts-crête (kWc), permettra de générer un revenu nouveau et durable pour la coopérative. Pour gérer cette nouvelle partie, et dans la mesure où la production et la commercialisation d'énergie ne peuvent entrer dans les missions d'une coopérative, nous allons créer une filiale de la CARC : la SAS CARC Energie. Les déclarations préalables pour la pose des panneaux ont été acceptées et nous avons les permis de construire. Le total de ces investissements représente un montant de 1,5 million d'euros.

Propos recueillis par Nina Couturier

(1) Le rayonnement de l'UDCA sur les Charentes est porté par la CARC, la Coopérative de Matha, l'Union agricole Segonzac-Chérac et la coopérative agricole d'approvisionnement d'Orignolles.
 (2) Les premiers plans Ecophyto datent de 2008. La note de suivi 2018-2019, publiée en janvier 2020, montre que les quantités de substances actives (QSA) vendues en 2018 ont augmenté de 21 % par rapport à 2017, pour un total de 85 876 tonnes commercialisées (74 % pour des usages agricoles).